

Règlement du jeu-concours

ARTICLE 1

La Société Eco-Emballages, Société Anonyme au capital de 1828800 euros RCS Nanterre 388 380 073 ayant son siège social au 44 avenue Georges Pompidou, 92300 LEVALLOIS PERRET organise, en France Métropolitaine et Corse, un jeu gratuit et sans obligation d'achat à destination des bloggeurs, intitulé Plus de bloggeurs pour le tri ! se déroulant du 30 mars au 7 avril 2009.

ARTICLE 2

La participation au jeu est ouverte à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine, Corse incluse, ayant un blog à titre personnel, à l'exclusion du personnel de la société organisatrice et des membres de leur famille en ligne directe.

La participation est limitée à une personne par foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 3

Le jeu est annoncé sur Internet et sur le site dédié www.plusdamispourletri.com, sur le site <http://kmi.spheeris.fr/recyclades2009>, sur www.myspace.com et www.blogbang.com.

ARTICLE 4

Pour jouer, les participants au jeu-concours doivent suivre la procédure suivante :

1. Rédaction et mise en ligne d'un article sur son blog personnel avant le 7 avril à minuit.

Pour être éligible, l'article sur lequel porte la participation doit :

1. Etre relatif à l'opération "Plus d'amis pour le tri"
2. Expliquer pourquoi le rédacteur s'engage pour le tri
3. Comporter au moins l'un des visuels disponibles sur la page <http://kmi.spheeris.fr/recyclades2009/visuels.php>
4. Intégrer un lien vers le site www.plusdamispourletri.com
5. Comporter au moins 150 mots
6. Etre visible par tous à travers une adresse internet (dite URL) classique

2. Inscription

Pour cela, le participant devra remplir le formulaire de participation disponible à l'adresse suivante : <http://kmi.spheeris.fr/recyclades2009/concours.php>

En remplissant sans exception l'ensemble des informations suivantes : nom, prénom, adresse e-mail, thématique du blog sur lequel est posté l'article éligible et adresse internet (URL) où l'article éligible est accessible.

Un tirage au sort organisé le 10 avril 2009 devant huissier désignera 1 gagnant parmi les participants ayant respecté la procédure précédente.

ARTICLE 5

La Société Eco-Emballages mets en jeu 1 voyage "trek" au Maroc pour une personne, d'une valeur de 3 940 euros.

ARTICLE 6

Le gagnant sera averti par email pour obtenir ses coordonnées postales. Sans réponse de sa part sous 15 jours, EcoEmballages se réserve le droit d'attribuer la dotation à un autre

gagnant. Le gagnant recevra à son domicile sa dotation (ou devra venir retirer sa dotation) dans un délai de 1 mois après la date limite de participation au jeu.

L'acheminement de la dotation, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectuera aux risques et périls du destinataire.

ARTICLE 7

Il ne sera attribué aucune contre valeur en espèces ou en nature en échange du lot gagné.

ARTICLE 8

Les coordonnées des participants pourront être collectées informatiquement. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 06/08/2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations les concernant en écrivant à l'adresse du jeu : Eco-Emballages, 44 avenue Georges Pompidou, BP 306, 92302 LEVALLOIS PERRET cedex

ARTICLE 9

Le gagnant autorise gracieusement la société Eco-Emballages à utiliser ses nom et prénom ou son pseudo, ainsi que le nom de son blog et les contenus afférant à celui-ci, pour les besoins de la communication faite autour du jeu uniquement.

ARTICLE 10

La société Eco-Emballages ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le présent jeu ou à en modifier les conditions. En aucun cas, la société Eco-Emballages ne saurait être tenue responsable de la mauvaise réception des courriers contenant les informations de participation, due à des grèves ou des perturbations du service postal.

ARTICLE 11

En cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la société Eco-Emballages se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de valeur équivalente et/ou de caractéristiques proches.

ARTICLE 12

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative au gagnant.

ARTICLE 13

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement complet, déposé chez Maître Olivier BOUDOT, huissier de justice à 75001 Paris.

Le règlement peut être obtenu sur simple demande en écrivant à l'adresse du jeu : Eco-Emballages, 44 avenue Georges Pompidou, 92300 LEVALLOIS PERRET.

Les frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement sont remboursés (préciser les modalités de remboursement) sur simple demande écrite à l'adresse précitée.

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 14

Le présent jeu est soumis au droit français.